

Les bases de ce nouvel idéal de coopération économique internationale ont été établies à la fin de la Seconde guerre mondiale. Elles ont pris une forme institutionnelles par suite de la création de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, du Conseil économique et social des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Ce même concept d'interdépendance économique commence maintenant à trouver une modeste application dans les relations avec les pays de l'Europe orientale. Et il s'affirme évidemment dans l'effort international qui est déployé pour faire face aux exigences du développement en collaboration avec les pays en voie d'évolution en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Nulle part dans le monde n'existe-t-il entre deux pays une collaboration économique aussi étroite et aussi variée qu'entre le Canada et les États-Unis. Bien qu'elle puisse parfois donner lieu à certains problèmes, cette collaboration est de toute évidence une grande source d'enrichissement pour nos deux pays. Elle s'étend à de nombreux domaines; je n'en mentionnerai que quelques-uns:

1. Les ressources hydrauliques, par exemple le Traité du Columbia;
2. L'utilisation de l'énergie: électricité, pétrole et gaz naturel;
3. Les mesures spéciales conclues en faveur de l'industrie automobile.

Comme vous êtes de la région de Détroit, la coopération dans le domaine de la fabrication des véhicules à moteur vous intéresse de façon particulière. J'aimerais donc dire quelques mots à ce sujet.

L'industrie de l'automobile au Canada a toujours été étroitement liée à celle des États-Unis; mais, en raison du caractère restreint du marché canadien, elle a toujours dû faire face à un coût de production plus élevé. Pour trouver une solution aux problèmes que suscitaient la production restreinte et des prix de revient élevés et afin d'apporter un remède au déséquilibre commercial qui en résultait, le Gouvernement canadien est entré en discussions avec l'industrie automobile et avec le Gouvernement des États-Unis. Le résultat de ces discussions a été, comme vous le savez, l'Accord concernant les produits de l'industrie automobile, conclu en janvier 1965.

Cet accord est l'une des ententes commerciales les plus importantes qui aient jamais été conclues entre nos deux pays. Pour la première fois dans l'histoire de nos relations commerciales, nous avons conclu un accord en vertu duquel, dans certains cas, les écarts qui existent quant à l'importance, à la puissance financière et à l'expansion relative de nos industries peuvent nécessiter l'adoption de mesures spéciales qui permettent au Canada d'obtenir, en théorie comme en pratique, des avantages mutuels authentiques grâce à son commerce avec son puissant voisin.

Entre 1963 et 1966, la production des automobiles au Canada est passée de 633,000 à 902,000 véhicules et l'embauchage est passé de 60,000 à 85,000. Du même coup, la valeur des exportations canadiennes d'automobiles et de pièces de première main, vers les États-Unis, passait de 40 millions à 845 millions de dollars. Nos importations des États-Unis, qui se chiffraient par 605 millions,